



Détournement de fonds au ce

Par **gwendy**, le **03/04/2008** à **09:05**

En qualité de trésorière, j'ai détourné 8000 euros du comité d'entreprise. La secrétaire m'a appelée et a demandé à me rencontrer, pour une éventuelle négociation, sinon ils portent plainte. Puis je me faire représenter par un avocat pour la négociation ? Quels sont les risques encourus ?

Par **jeetendra**, le **03/04/2008** à **12:03**

bonjours, comme il s'agit de faits delictueux relevant de l'abus de confiance article 314-1 du Code Penal peine de 3 ans de prison et jusqu'à 375000 euros d'amende, [fluo]faites vous assister dès maintenant par un avoca[/fluo]t, aller à la convocation de l'employeur ce serait un debut de reconnaissance de votre culpabilité à mon avis, soyez tres prudent, cordialement